

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Opération "Les Arpèges - quartier Beaudésert" Construction neuve de 14 logements PLUS - Dépassement de charge foncière - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SA d'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant une opération de construction de 14 logements neufs, financée en PLUS sis résidence «Les Arpèges» quartier Beaudésert à Mérignac.

Située dans un quartier «Politique de la Ville», cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH, conformément aux dispositions de la délibération n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du Programme Local de l'Habitat, complétée par les délibérations n° 2000/1009 ; 2000/1010 et 2003/0674 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la Communauté au titre de la politique de la ville et le Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville.

Au titre de la délibération n° 2003/674 du 19 septembre 2003, notre établissement peut participer à hauteur de 25 % du dépassement de la charge foncière de référence, tel qu'il résulte du calcul de l'Etat, à parité avec la commune d'implantation.

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'Etat s'élève à 78.168,00 euros.

L'Etat a décidé d'intervenir à hauteur de 50 % du dépassement soit 39.084,00 euros.

La ville de Mérignac, dans sa délibération du 11 octobre 2004 a décidé de verser une subvention pour surcharge foncière de 19.542,00 euros soit 25 % du dépassement.

Aussi, conformément aux dispositions susvisées, il est proposé que la Communauté Urbaine verse une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 19.542,00 euros soit 25 % du dépassement.

Le plan de financement de la surcharge foncière de cette opération est établi de la façon suivante :

Participation de l'Etat	39.084,00 euros	50 %
Participation de la ville de Mérignac	19.542,00 euros	25 %
Participation de la CUB	19.542,00 euros	25 %
Total du dépassement de la charge foncière	78.168,00 euros	

La participation financière communautaire sera versée dans les conditions suivantes :

- 50 % à la signature de la convention ci-annexée,
- 50 % à la fin des travaux sur présentation des pièces suivantes :
 - l'acte notarié d'acquisition du foncier ;
 - la déclaration d'achèvement des travaux ;
 - le certificat de conformité ;
 - le récapitulatif des factures ;
 - le calcul final de la DDE.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- de la participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par cette opération à hauteur de 19.542,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 67, article 6745 fonction 72 programme HC09 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 JUIN 2005

M. VÉRONIQUE FAYET

